

Article 18 - Catégorie 2

Technologie et dispositifs conçus pour la protection des systèmes fusée et des véhicules aériens non pilotés contre les effets des armes nucléaires (par exemple impulsion électromagnétique (IEM), rayons X, effets combinés de souffle et de chaleur), qui peuvent être utilisés pour les systèmes de l'article 1, par exemple :

- a) Microcircuits et détecteurs durcis, spécialement conçus pour résister au rayonnement comme suit :
 - (1) Dose de neutrons de 10^{12} neutrons/cm² (pour un seul événement).
 - (2) Flux gamma 10^4 rads/sec.
 - (3) Dose totale de 1500 rads (pour un seul événement).
- b) Radomes spécialement conçus pour résister à un choc thermique combiné supérieur à 100 cal/cm² accompagné d'un pic de surpression supérieur à 0,5 kg/cm² (50 KPa)

Note sur l'article 18 (a) :

Un microcircuit est défini comme un dispositif dans lequel un certain nombre d'éléments passifs ou actifs du circuit sont considérés comme indissociables ou constituant une structure continue permettant la réalisation de la fonction du circuit.